

## CADRE LÉGAL

Art. R.4121-1, R.4422-1  
et R.4121-3 du Code du  
travail



### TARIFS (organisme non soumis à la T.V.A.)

En inter-entreprise : sur devis.  
En intra-entreprise : sur devis.

### OBJECTIFS

- Mettre en œuvre le DUERP au sein de son entreprise.
- Comprendre la démarche d'évaluation des risques.
- Mettre en place une démarche de prévention.

### PUBLIC VISÉ

Toute personne souhaitant participer activement à  
la prévention des risques dans son entreprise.

### MOYENS ANDRAGOGIQUES

Apports théoriques au moyen d'une présentation numérique  
projetée, de vidéos explicatives et de mise en pratique.

La formation est animée par un formateur  
à jour de ses compétences.

### MATÉRIELS REQUIS

- Salle de formation compatible avec le nombre de participant.
- Tables et chaises pour chaque participant.
- Mur blanc sur lequel projeter la présentation.
- Paperboard ou tableau effaçable.



### DURÉE

De 14 heures sur deux jours.

### NOMBRE DE PARTICIPANT

De 4 à 12 maximum.

### VALIDITÉ

En fonction des besoins de  
l'employeur.

### PRÉ-REQUIS

Aucun.

### SITUATION DE HANDICAP

Nous nous adaptons à  
toute personne en situation  
de handicap, qu'il soit  
moteur, sensoriel, mental,  
cognitif ou psychique.

Merci de nous en faire part  
afin de mettre en place les  
mesures nécessaires.





## PROGRAMME THÉORIQUE

- Le cadre légal de la santé et la sécurité au travail :
  - Le cadre législatif et réglementaire.
  - Les responsabilités pénales.
  - Les enjeux de la prévention des risques professionnels.
  - Les acteurs de la prévention : rôles et missions.
  - Comprendre le droit de retrait.
- Mettre en œuvre le DUERP :
  - Connaître les étapes de la démarche de prévention.
  - Analyser méthodologiquement les risques et les postes de travail.
  - Les outils et les moyens pour évaluer les risques.
  - Savoir identifier les situations de danger grave et imminent.
  - Comprendre et utiliser les registres.
  - Mise en œuvre du document : savoir l'élaborer et le hiérarchiser.
- Mettre à jour et suivre le DUERP :
  - Savoir organiser les visites de sécurité.
  - Savoir remonter les anomalies liées à la sécurité.
  - Savoir analyser les données en fonction des accidents.

## PROGRAMME PRATIQUE

- Réalisation de cas pratiques en fonction des différents modules du programme théorique.



## ÉVALUATION

Évaluation en début de formation afin d'évaluer les connaissances des participants.

La formation est évaluée en fin de session le formateur.

## DOCUMENTS REMIS

Livret stagiaire remis directement aux participants à la fin de la formation.

Attestation de fin de formation remis par le formateur aux participants à la fin de la formation.

## Des questions sur la réalisation de cette formation ?

E.L.G. Associés vous conseille et vous aide à trouver des solutions en fonction de vos besoins et de votre budget. Nous nous devons de vous apporter notre savoir-faire pour mieux répondre à vos besoins.

Que ce soit par mail ou par téléphone, contactez-nous ! Vous trouverez nos coordonnées en bas de cette page.

